

# BABYBOOK



## *Enfant*

CONVENTION

a member of

**HELVETICA**  
media

t: 022 301 18 75  
@ info@babybook.ch

# ORDRE D'INSERTION MAGAZINE ET WEB

## Usage interne

|                         |              |
|-------------------------|--------------|
| N° du client            | Identifiant  |
| Secteur d'activité      | Mot de passe |
| Représentant commercial |              |

## Family Promo

|                         |               |             |
|-------------------------|---------------|-------------|
| Montant de la remise    | Date de début |             |
| %                       | CHF           | Date de fin |
| Montant minimum d'achat |               |             |

## Détails du client

Société

Marque (si différente de la raison sociale)

Contact principal

Adresse

Code postal

Ville

Site web de la société

E-mail de correspondance

Téléphone

Fax

Agence (Nom, adresse, code postal, ville)

Contact

E-mail du contact

## Détails de la réservation magazine

| Parution | Format | Prix de base | Dégressif | Total H.T. PAR PARUTION |
|----------|--------|--------------|-----------|-------------------------|
|          |        |              |           |                         |
|          |        |              |           |                         |
|          |        |              |           |                         |
|          |        |              |           |                         |
|          |        |              |           |                         |

## Détails de la réservation web

|   | Détails | Prix par mois | Prix total par mois |
|---|---------|---------------|---------------------|
| <input type="checkbox"/> Notoriété  |         | CHF 100       |                     |
| <input type="checkbox"/> Privilège  |         | CHF 150       |                     |
| <input type="checkbox"/> Leader Board 728 x 90 px                           |         | CHF 1'100     |                     |
| <input type="checkbox"/> Half page AD 300 x 600 px                          |         | CHF 800       |                     |
| <input type="checkbox"/> Medium rectangle 300 x 250 px                      |         | CHF 600       |                     |
| <input type="checkbox"/> Box 180 x 150 px                                   |         | CHF 300       |                     |
| <input type="checkbox"/> Special Banner (spécifier la rubrique) 728 x 90 px |         | CHF 300       |                     |

### Accord web

- 12 mois  24 mois

### Tampon et signature

Autres termes

Début du contrat :

J'accepte la totalité des CGV (pages 2,3 et 4). «Lu et approuvé»

Date et lieu

Tous les termes et conditions générales des deux volets (page 3 et 4) ont été lus et approuvés

- a) En signant ce document vous vous engagez contractuellement avec Helvetica Média SA.  
b) Vous reconnaissez connaître les termes et conditions générales stipulés dans ce document. Les conditions générales sont également disponibles sur le site [www.babybook.ch](http://www.babybook.ch)  
c) Aucun changement ne pourrait être apporté à ce contrat sous réserve de l'acceptation écrite de Helvetica Média SA. et de la signature de ses représentants.  
d) Dans tous les cas, ce contrat ne pourra être annulé par l'annonceur qui devra s'acquitter des montants dus.  
e) L'annonceur accepte de figurer aléatoirement sur toutes les pages du site internet Babybook.ch en fonction de la présence de l'emplacement choisi. Les banners, les box et l'emplacement privilège pour chaque rubrique dans le site internet Babybook.ch pourra comporter un maximum de 5 annonceurs dans le même espace, les affichages étant en alternance et toujours de façon aléatoire

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU MAGAZINE BABYBOOK ENFANT

## I ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**1.1** Par la signature et la remise à Helvetica Média SA de l'ordre d'insertion (ci-après le «bon de parution»), en vue d'une parution dans le magazine Babybook Enfant (ci-après le «support») édité par Helvetica Média SA, l'annonceur indiqué dans le bon de parution ainsi que, le cas échéant, son mandataire, accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente, à l'exclusion expresse de toutes conditions autres ou contraires qui seraient insérées dans ses propres bons de commande, documents d'information, lettres ou factures, contrats, etc..., reçus ou à recevoir, lesquelles seront considérées comme inopposables à toute adjonction, rature, modification ou suppression qui seraient portées sur les présentes devra, pour être opposable à Helvetica Média SA, être contresignée par celle-ci. Dans tous les cas, un contrat n'est formé avec Helvetica Média SA qu'après la remise du bon de parution signé et sa confirmation de réception, en bonne et due forme, par Helvetica Média SA.

**1.2** Le fait que Helvetica Média SA ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque disposition des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

**1.3** L'annonceur peut acheter son espace publicitaire soit directement auprès de Helvetica Média SA soit par un intermédiaire de son choix (ensemble ci-après «l'annonceur»). Dans ce dernier cas, l'annonceur doit mandater l'intermédiaire pour passer le bon de parution. Helvetica Média SA se réserve le droit d'exiger à tout moment une copie ou une attestation du contrat de mandat. La facture sera libellée au nom de l'annonceur et adressée à son attention, et une copie en sera remise au mandataire. Dans le cas où l'intermédiaire est une régie publicitaire intervenant pour son propre compte, il sera également considéré comme l'annonceur.

## II TECHNIQUE - DROIT DE REPRODUCTION

**2.1** Sauf accord écrit contraire, la prestation commercialisée par Helvetica Média SA est une visibilité à travers de ses supports de communication, que ce soit un espace publicitaire, une publication rédactionnelle, un shooting, un sponsoring ou toute autre forme de prestations en communication et/ou événementielles.

**2.2** L'annonceur est responsable de la livraison des documents d'impression dans les délais impartis, faute de quoi l'annonce est composée selon les données à disposition et publiée telle quelle sans qu'aucune réclamation ne puisse être prise en considération. Dans le cas d'annonces à répétition, l'annonce précédente sera automatiquement repassée si l'annonceur ne remet pas un nouveau matériel.

**2.3** Des épreuves sont fournies sur demande à l'annonceur et pour autant que le matériel d'impression ait été remis dans les délais. Si l'épreuve n'est pas renvoyée dans les délais, l'annonce est considérée comme «bon à tirer».

**2.4** L'encart, le publi-rédactionnel, le shooting, les pages collections, ou l'encart publicitaire, ci-après, indifféremment, l'«insertion», est transmise par l'annonceur à Helvetica Média SA. Aucune exclusivité ne peut être donnée à l'annonceur concernant le magazine Babybook Enfant.

**2.5** L'annonceur reconnaît être l'unique et exclusif détenteur des droits de diffusion du texte, des dessins, images, etc... composant l'insertion. En conséquence, l'insertion paraît sous la responsabilité exclusive de l'annonceur.

**2.6** L'annonceur certifie que l'insertion est conforme à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur et respecte les droits des tiers. En conséquence, l'annonceur relève Helvetica Média SA, ses sous-traitants et fournisseurs de toutes responsabilités, les garantit contre toutes condamnations, frais judiciaires et extrajudiciaires, qui résulteraient de tout recours en relation avec l'insertion, et les indemnise pour tout dommage résultant de la violation de la présente disposition.

**2.7** Sans préjudice de l'application de la précédente clause, et sans que cela crée à sa charge une obligation de vérifier le contenu, l'exactitude ou la cohérence de l'insertion, Helvetica Média SA se réserve le droit de refuser tout bon de parution à tout moment pour tout motif légitime et, notamment, toute insertion qui lui semblerait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, aux bonnes mœurs, à l'esprit de la publication, ou susceptible de troubler ou choquer les lecteurs. Helvetica Média SA se réserve le droit de refuser tout bon de parution, même payé, moyennant restitution du prix. Un tel refus ne fait naître aucun droit à indemnité au profit de l'annonceur.

**2.8** En considération des impératifs techniques de fabrication et d'organisation du support, les indications d'emplacement et de couleur ne sont qu'indicatives.

**2.9** Toute photographie, dessin ou logo transmis par l'annonceur devra être enregistrée sous le format TIFF ou JPEG. La résolution minimum, au format réel lors de la parution, devra être de 300 dpi. En cas d'évolution des données techniques, ces dernières seront précisées à l'annonceur lors de la remise du bon de parution.

**2.10** Helvetica Média SA rend compte à l'annonceur dans le mois suivant la date de parution, des conditions dans lesquelles l'insertion a été effectuée et des éventuelles modifications intervenues et lui fait parvenir une copie de l'insertion.

**2.11** Un bon de parution ne peut être annulé par l'annonceur, dans tous les cas, l'annonceur ne pourra pas repousser une prochaine insertion à moins d'un mois de la date de bouclage du magazine. L'annonceur devra donc se renseigner sur les délais. Dans tous les cas, les annonces seront facturées et dues.

## III LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

**3.1** Aucun ordre d'insertion ne peut être annulé par l'annonceur, passé un délai de 7 jours ouvrable à compter de la signature du bon de parution par celui-ci.

**3.2** Sauf dol ou faute grave, Helvetica Média SA, ses sous-traitants et fournisseurs ne seront tenus en aucun cas à réparation, pécuniaire ou en nature, du fait d'erreurs ou d'omissions dans la composition d'une insertion, ou de défauts d'impression de quelque nature que ce soit. En particulier de tels événements qui n'altèrent ni le sens ni l'efficacité de l'annonce ne pourront en aucun cas justifier un refus de paiement, même partiel, ni ouvrir droit à une insertion aux frais d'Helvetica Média SA, ou à une indemnisation sous quelque forme que ce soit.

**3.3** Ni l'annonceur, d'une part, ni Helvetica Média SA, ses sous-traitants ou fournisseurs d'autre part, ne pourra être tenu pour responsable de tout retard, inexécution ou autre manquement à ses obligations au titre des présentes qui (1) résulterait, directement ou indirectement, d'un événement échappant à son contrôle raisonnable, et (2) n'aurait pas pu être évité à l'aide de mesures de précaution, solutions de remplacement ou autres moyens commercialement raisonnables.

**3.4** En tout état de cause, la responsabilité de Helvetica Média SA vis-à-vis de l'annonceur et de son mandataire sera limitée à trois (3) fois le montant effectivement payé pour la parution de l'insertion.

**3.5** Helvetica Média SA se réserve le droit de suspendre ou d'arrêter la parution du support, sans être tenue de verser à l'annonceur une indemnité de quelque nature que ce soit. L'insertion qui, de ce fait, n'est pas publiée, est remboursée à l'annonceur.

**3.6** Pour être recevable, toute réclamation devra indiquer précisément le(s) défaut(s) allégué(s) de l'insertion et être transmise par lettre recommandée à Helvetica Média SA dans un délai de huit (8) jours ouvrables à compter de la remise de la copie de l'insertion à l'annonceur (en vertu de l'art. 2.10 ci-dessus). Tous les droits à la garantie de l'annonceur envers Helvetica Média SA se prescrivent par six (6) semaines à compter de la date de parution de l'insertion dans le support.

## IV PAIEMENTS

**4.1** Le paiement de l'intégralité de la commande sera exigé avant parution, Helvetica Média SA adressant la facture globale à l'annonceur dès réception du bon de parution signé par ce dernier.

**4.2** Tous paiements doivent être effectués à réception de la facture de Helvetica Média SA, à l'ordre de celle-ci, avec désignation du support et de l'édition concernée, sauf accord contraire. Les paiements par chèques ou traites, même acceptés, n'apporteront ni novation, ni dérogation aux conditions de paiement. Le refus d'acceptation de traites, le défaut de paiement d'un seul effet, d'un chèque, ou d'une facture à son échéance, rendent immédiatement exigible l'intégralité de la créance due à Helvetica Média SA, sans mise en demeure préalable. Un tel défaut de paiement entraîne de plein droit la suspension des bons de parution en cours. Helvetica Média SA se réserve également la possibilité de résilier le contrat conclu avec l'annonceur.

**4.3** En cas de retard de paiement, l'annonceur est redevable d'intérêts de retard au taux de 1,20% par mois calculés sur le montant hors taxes de la facture. Ces intérêts de retard courent de plein droit à compter du jour suivant la date d'échéance de la facture.

**4.4** Dès la remise de la créance en recouvrement, Helvetica Média SA pourra exiger, à titre de peine conventionnelle, le conformément aux dispositions de l'article 160 al.1 du code des obligations, le règlement d'une majoration dont le montant sera égal à 20% du principal T.T.C.. Ce dernier montant restant dû.

**4.5** En cas d'incident de paiement ou d'incertitude quant à la capacité de l'annonceur à faire face à ses engagements, Helvetica Média SA se réserve le droit, même après exécution partielle d'un bon de parution, de solliciter des conditions de règlement plus strictes et/ou d'exiger de la part de l'annonceur des garanties supplémentaires.

## V BARÈME DE PRIX

**5.1** Les barèmes de prix et conditions générales de vente sont communiqués à l'annonceur sur simple demande et sont disponible en ligne sur le site internet <http://www.babybook.ch>. Il en va de la responsabilité de l'annonceur de s'informer de leur évolution.

**5.2** Les réductions de prix, parutions gratuites et autres avantages accordés en application du barème tarifaire sont octroyées par Helvetica Média SA dans la mesure où les conditions contractuelles initiales demeurent inchangées pendant l'exécution des prestations. En cas de modification de ces conditions par l'annonceur, et notamment dans l'hypothèse d'une réduction du nombre de parutions prévues, quelle qu'en soit la cause, les conditions tarifaires initialement accordées seront annulées, et les réductions de prix préalablement consenties seront refacturées conformément au barème de prix en vigueur.

## VI TAUX DE TVA

Le montant de la facture, exprimé hors taxes, sera majoré de celui de la TVA et/ou de toute autre taxe à la charge de l'annonceur, au taux en vigueur à la date de parution.

## VII INTERNET

**7.1** Toute insertion parue dans le support est également mise en ligne sur le site internet de Helvetica Média SA: <http://www.babybook.ch>. En cas de refus de l'annonceur d'une telle mise en ligne, aucune réduction de prix ne lui sera accordée.

**7.2** Compte tenu des impératifs techniques liés à l'architecture du site, les indications d'emplacement, de couleur, et du nombre d'exemplaires, sont mentionnées exclusivement à titre indicatif. Aucune différence par rapport à ces indications n'ouvrira droit au profit de l'annonceur au versement d'indemnités, de quelque nature que ce soit.

## VIII ATTRIBUTION DE JURIDICTION - LOI APPLICABLE

**8.1** Toutes contestations qui pourraient survenir à l'occasion de l'interprétation, de l'acceptation et de l'exécution des présentes, quel que soit le lieu de souscription, ou de règlement, feront l'objet d'une tentative de règlement amiable que les parties s'engagent à rechercher. À défaut d'y parvenir dans un délai de trois (3) mois à compter de la notification écrite d'une telle contestation, les tribunaux de Genève seront seuls compétents, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

**8.2** Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit suisse.

## IX DIVERS

**9.1** La marque et le logotype Babybook sont déposés par Helvetica Média SA. Sans l'autorisation écrite et préalable de cette dernière, toute reproduction ou utilisation de ceux-ci est strictement interdite.

**9.2** Toutes créations graphiques et/ou rédactionnelles effectuées par Helvetica Média SA pour un partenaire commercial sont soumises aux droits d'auteur et à la propriété intellectuelle en vigueur en Suisse. De ce fait, le partenaire commercial d'Helvetica Média SA ne pourra utiliser ces dites créations graphiques et/ou rédactionnelles sur tout autre support que le site internet [www.babybook.ch](http://www.babybook.ch) et le magazine Babybook, sauf accord écrit et accepté par Helvetica Média SA. Cet accord stipulera de la cession complète ou partielle des droits d'auteurs et d'exploitation de ces créations graphiques et/ou rédactionnelles.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU SITE WEB BABYBOOK.CH

## I ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**1.1** Par la signature et la remise à Helvetica Media SA de l'ordre d'insertion (ci-après le «bon de parution»), en vue d'une parution sur le site web <http://www.babybook.ch> (ci-après le «support») édité par Helvetica Média SA, l'annonceur indiqué dans le bon de parution ainsi que, le cas échéant, son mandataire, acceptent sans réserve les présentes conditions générales de vente, à l'exclusion expresse de toutes conditions autres ou contraires qui seraient insérées dans ses bons de commande, documents d'information, lettres ou factures, contrats, etc..., reçus ou à recevoir, lesquelles seront considérées comme inopposables à Helvetica Média SA. Toute adjonction, rature, modification ou suppression qui serait portée sur les présentes devra, pour être opposable à Helvetica Média SA être contresignée par celle-ci. Dans tous les cas, un contrat n'est formé avec Helvetica Média SA qu'après la remise du bon de parution signé et sa confirmation de réception, en bonne et due forme, par Helvetica Média SA.

**1.2** Le fait que Helvetica Média SA ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

**1.3** L'annonceur peut acheter son espace publicitaire soit directement auprès d'Helvetica Média SA soit par un intermédiaire de son choix (ensemble ci-après «l'annonceur»). Dans ce dernier cas, l'annonceur doit mandater l'intermédiaire pour passer le bon de parution. Helvetica Média SA se réserve le droit d'exiger à tout moment une copie ou une attestation du contrat de mandat. La facture sera libellée au nom de l'annonceur et adressée à son attention, et une copie en sera remise au mandataire. Dans le cas où l'intermédiaire est une régie publicitaire intervenant pour son propre compte, il sera également considéré comme l'annonceur.

**1.4** Le service en ligne «Family Promo» est réservé aux partenaires d'Helvetica Média SA ayant souscrit à un espace «Family Services», le but étant d'informer et faire bénéficier les membres du support, des promotions disponibles chez les partenaires. Il est entendu par promotion, tout offre commerciale ouvrant le droit à un avantage financier à l'achat d'un produit ou service. Sauf accord écrit contraire, la promotion est disponible dans la limite des délais fixés par le partenaire (cf. point 2.2) et d'un (1) usage unique par membre, sous condition de présentation du bon émis par le site <http://www.babybook.ch>. Le support n'étant pas une plate-forme e-commerce, rien n'est à vendre en ligne à cette adresse URL, par conséquent Helvetica Média SA ne peut pas être tenu responsable de la politique commerciale de ses partenaires, notamment dans le cas où un produit ne serait plus disponible.

## II TECHNIQUE - DROIT DE REPRODUCTION

**2.1** Sauf accord écrit contraire, la prestation commercialisée par Helvetica Média SA est une visibilité au travers de ses supports de communication, que ce soit un espace publicitaire, une publication rédactionnelle, un shooting, un sponsoring ou toute autre forme de prestations en communication ou événementielle.

**2.2** L'annonceur est responsable de mettre en ligne ses images et textes selon le modèle de présentation standard des annonces sans qu'aucune réclamation ne puisse être prise en considération. L'annonceur est responsable du contenu de ses annonces qu'il peut modifier en tout temps sur son interface privée sur <http://www.babybook.ch> ou sur demande auprès de Helvetica Média SA.

**2.3** L'annonceur reconnaît être l'unique et exclusif détenteur des droits de diffusion du texte, des dessins, images, sons, etc... composant l'insertion. En conséquence, l'insertion paraît sous la responsabilité exclusive de l'annonceur.

**2.4** L'annonceur certifie que l'insertion est conforme à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur et respecte les droits des tiers. En conséquence, l'annonceur relève Helvetica Média SA, ses sous-traitants et fournisseurs de toutes responsabilités, les garantit contre toutes condamnations, frais judiciaires et extrajudiciaires, qui résulteraient de tout recours en relation avec l'insertion, et les indemnise pour tout dommage résultant de la violation de la présente disposition.

**2.5** Sans préjudice de l'application de la précédente clause, et sans que cela crée à sa charge une obligation de vérifier le contenu, l'exactitude ou la cohérence de l'insertion, Helvetica Média SA se réserve le droit de refuser toute annonce à tout moment pour tout motif légitime et, notamment, toute annonce qui lui semblerait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, aux bonnes mœurs, à l'esprit du support, ou susceptible de troubler ou choquer les lecteurs. Helvetica Média SA se réserve le droit de refuser tout bon de parution, même payé, moyennant restitution du prix. Un tel refus ne fait naître aucun droit à indemnité au profit de l'annonceur.

**2.6** En considération des impératifs techniques du support, les indications d'emplacement et de couleur ne sont qu'indicatives.

**2.7** Un bon de parution est irrévocable. Toutes les dispositions de ce contrat doivent être honorées par les parties même dans le cas où l'annonceur n'utilise pas le service. Dans tous les cas, les annonces réservées seront donc facturées et dues. Aucun autre accord écrit, oral ou implicite que cet ordre d'insertion n'a été conclu avec Helvetica Média SA. Toute modification de cet accord nécessitera la forme écrite. Aucun autre accord n'existe entre les parties et ne sera reconnu par l'éditeur sans sa signature.

## III LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

**3.1** Aucun ordre d'insertion ne peut être annulé par l'annonceur, passé un délai de 7 jours ouvrable à compter de la signature du bon de parution par celui-ci.

**3.2** Helvetica Média SA se réserve le droit de suspendre ou d'arrêter la parution du support, sans être tenue de verser à l'annonceur une indemnité de quelque nature que ce soit. L'insertion qui, de ce fait, n'est pas publiée, est remboursée à l'annonceur.

**3.3** Le bon fonctionnement du réseau internet, du matériel à disposition des internautes et de leurs accès au réseau est indépendant de la bonne volonté de Helvetica Média SA qui, par conséquent, ne peut être tenu comme responsable de l'avarie et des dysfonctionnements entraînant une indisponibilité temporaires du site <http://www.babybook.ch>, un retard d'affichage ou un affichage partiel du support et de son contenu.

## IV PAIEMENTS

**4.1** Tous les paiements doivent être effectués à réception de la facture d'Helvetica Média SA, à l'ordre de celle-ci, avec désignation «contrat web», sauf accord contraire. Les paiements par chèques ou traites, même acceptés, n'apporteront ni novation, ni dérogation aux conditions de paiement. Le refus d'acceptation de traites, le défaut de paiement d'un seul effet, d'un chèque, ou d'une facture à son échéance, rendent immédiatement exigible l'intégralité de la créance due à Helvetica Média SA, sans mise en demeure préalable. Un tel défaut de paiement entraîne de plein droit la suspension des bons de parution en cours. Helvetica Média SA se réserve également la possibilité de résilier le contrat conclu avec l'annonceur.

**4.2** En cas de retard de paiement, l'annonceur est redevable d'intérêts de retard au taux de 1,20% par mois calculés sur le montant hors taxes de la facture. Ces intérêts de retard courent de plein droit à compter du jour suivant la date d'échéance de la facture.

**4.3** Dès la remise de la créance en recouvrement, Helvetica Média SA pourra exiger, à titre de peine conventionnelle conformément aux dispositions de l'article 160 al.1 du code des obligations, le règlement d'une majoration dont le montant sera égal à 20% du principal T.T.C., ce dernier montant restant dû.

**4.4** Dès la remise de la créance en recouvrement, Helvetica Média SA pourra exiger, à titre de peine conventionnelle, le conformément aux dispositions de l'article 160 al.1 du code des obligations, le règlement d'une majoration dont le montant sera égal à 20% du principal T.T.C., Ce dernier montant restant dû.

**4.5** En cas d'incident de paiement ou d'incertitude quant à la capacité de l'annonceur à faire face à ses engagements, Helvetica Média SA se réserve le droit, même après exécution partielle d'un bon de parution, de solliciter des conditions de règlement plus strictes et/ou d'exiger de la part de l'annonceur des garanties supplémentaires.

## V BARÈME DE PRIX

**5.1** Les barèmes de prix et conditions générales de vente sont communiqués à l'annonceur sur simple demande et sont disponible en ligne sur le site internet <http://www.babybook.ch>. Il en va de la responsabilité de l'annonceur de s'informer de leur évolution.

**5.2** Les réductions de prix, parutions gratuites et autres avantages accordés en application du barème tarifaire sont octroyées par Helvetica Média SA dans la mesure où les conditions contractuelles initiales demeurent inchangées pendant l'exécution des prestations. En cas de modification de ces conditions par l'annonceur, et notamment dans l'hypothèse d'une réduction du nombre de parutions prévues, quelle qu'en soit la cause, les conditions tarifaires initialement accordées seront annulées, et les réductions de prix préalablement consenties seront refacturées conformément au barème de prix en vigueur.

## VI TAUX DE TVA

Le montant de la facture, exprimé hors taxes, sera majoré de celui de la TVA et/ou de toute autre taxe à la charge de l'annonceur, au taux en vigueur à la date de parution.

## VII EMPLACEMENT DES ANNONCES ET VISIBILITÉ

**7.1** Les rubriques «Family Services» et «Family Promo» fond l'objet d'une charte graphique établie par Helvetica Média SA que l'annonceur s'engage à respecter. Les emplacements «Family Services» fond l'objet d'un rubricage défini par l'éditeur, le prix indiqué correspond, sauf accord écrit contraire, à la parution sous une seule rubrique.

**7.2** Compte tenu des impératifs techniques liés à l'architecture du site, les indications d'emplacement, de couleur, et de nombre de pages vues ou de visiteurs du site sont mentionnées exclusivement à titre indicatif. Aucune différence par rapport à ces indications n'ouvrira droit au profit de l'annonceur à des réclamations ou au versement d'indemnités, de quelque nature que ce soit.

**7.3** Les statistiques du site données par Helvetica Média SA sont basées sur les rapports de l'hébergeur et son outil statistique. La contestation de ses chiffres par l'annonceur, même à l'appui d'un outil statistique autre, ne pourra dans aucun cas engendrer au profit de l'annonceur une réduction du prix de l'annonce de quelque nature.

## VIII ATTRIBUTION DE JURIDICTION - LOI APPLICABLE

**8.1** Toutes contestations qui pourraient survenir à l'occasion de l'interprétation, de l'acceptation et de l'exécution des présentes, quel que soit le lieu de souscription, ou de règlement, feront l'objet d'une tentative de règlement amiable que les parties s'engagent à rechercher. A défaut d'y parvenir dans un délai de trois (3) mois à compter de la notification écrite d'une telle contestation, les tribunaux de Genève seront seuls compétents, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

**8.2** Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit suisse.

## IX DIVERS

**9.1** La marque et le logotype Babybook sont déposés par Helvetica Média SA. Sans l'autorisation écrite et préalable de cette dernière, toute reproduction ou utilisation de ceux-ci est strictement interdite.

**9.2** Toutes créations graphiques et/ou rédactionnelles effectuées par Helvetica Média SA pour un partenaire commercial sont soumises aux droits d'auteur et à la propriété intellectuelle en vigueur en Suisse. De ce fait, le partenaire commercial d'Helvetica Média SA ne pourra utiliser ces dites créations graphiques et/ou rédactionnelles sur tout autre support que le site internet [www.babybook.ch](http://www.babybook.ch) et le magazine Babybook, sauf accord écrit et accepté par Helvetica Média SA. Cet accord stipulera de la cession complète ou partielle des droits d'auteurs et d'exploitation de ces créations graphiques et/ou rédactionnelles.